L'ABEILLE.

Journal spécial de l'Etat, du Conseil Général, de la Cité et de la Paroisse Orléans réunis.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 14 MAI 1838

POUR GOUVERNEUR:
A. B. ROMAN.

Extrait de la séance du Sénat du 6 Février 1835.

"Résolu que le Sénat de l'Etat de la Louisiane, approuve et recommande à la convention générale de cet état, pour être soumis à l'élection générale, le nom de A. B. Roman, et qu'il en soit donné avis à la dite convention, et qu'il en soit donné avis à la Chambre des Représentants."

Revoyé à la Chambre des Représentants pour son concurrence, avec une copie de cette résolution à M. Roman.

Extrait de la séance de la Chambre des Représentants du 3 février 1835.

Résolu que la Chambre des Représentants concurre dans la résolution du Sénat approuvant la nomination de A. B. Roman, comme candidat du parti démocratique pour le gouvernement de l'Etat, et qu'il en soit donné avis au Sénat.

Revoyé à la Chambre des Représentants par le président du Sénat, accompagné d'un message et une copie de cette résolution à M. Roman.

Représentant du 1er. District au Congrès
JOHN SLIDELL.
Pour le SENAT DE LA Ie. ISIANE
ALBERT ROY.

Pour la gouverne des personnes intéressées, nous donnons ce jour le résumé des dépêches, que nous croyons devoir publier à la hâte, n'ayant reçu le 11 Mars 1838, que depuis la promulgation de cette feuille, nous avons publié plusieurs fois des extraits d'observations météorologiques faites à Orléans, dont nous avons été priés par un ami de la science de donner connaissance à tous ceux qui en goûtent les résultats.

[No. 67.]

AUTE

Pour vendre en cet endroit avec publicité, appartenant à [illegible] le 10 Mai 1838.

Sachez que le Conseil de la Cité de la Louisiane, approuvé par le Conseil de la Cité de la Louisiane, a passé une ordonnance générale de vendre à [illegible] appartenant à [illegible] A. B. Roman, et qu'il en sera donné avis à [illegible] et qu'avec le nouveau [illegible] ordonnance [illegible]

Revoyé à la présidente du Sénat autorisé à [illegible] une copie [illegible] résolution à M. Roman.

Extrait de la séance de la Chambre des Représentants du 3 février 1835.

Résolu que la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane [illegible] approuvé de l'Etat [illegible] A. B. Roman, [illegible] pour être soumis à [illegible] et qu'il en soit donné avis [illegible] Sénat [illegible] Roman [illegible] nomination [illegible]

Revoyé à la Chambre des Représentants par [illegible] accompagné de la [illegible]